

charte, les propositions tendant à l'établissement d'un organisme général international qui furent rendues publiques par les quatre Gouvernements qui participèrent aux entretiens de Dumbarton Oaks, Washington, et

— Considérant que le gouvernement du Canada a accepté l'invitation de se faire représenter à cette Conférence,

La Chambre est d'avis, en conséquence,

(1) que cette Chambre approuve l'acceptation par le gouvernement du Canada de l'invitation de se faire représenter à la conférence;

(2) que cette Chambre reconnaisse que l'établissement d'un organisme international efficace en vue d'assurer la paix et la sécurité internationales est d'une importance capitale pour le Canada et pour le bien-être futur de toute l'humanité; et qu'il est dans l'intérêt du Canada que le Canada devienne membre d'un tel organisme;

(3) que cette Chambre approuve les fins et principes exposés dans les propositions des quatre gouvernements et estime que ces propositions constituent une base générale satisfaisante pour la discussion de la charte de l'organisme international projeté;

(4) que cette Chambre convienne que les représentants du Canada à la conférence fassent de leur mieux en vue d'aider à l'élaboration d'une charte acceptable constituant un organisme international pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales;

(5) que la Charte établissant ledit organisme international soit soumise à l'approbation du Parlement avant d'être ratifiée.

Le département des Affaires extérieures a fait imprimer en brochure, pour la commodité des honorables députés, une copie des propositions visant la création d'une organisation internationale générale chargée du maintien de la paix et de la sécurité mondiales. J'ai demandé que des copies de ce document soient placées cet après-midi dans les cases postales des honorables députés, afin qu'ils puissent en prendre connaissance immédiatement après la séance d'aujourd'hui.

M. BLACKMORE: Ce document comprend-il le rapport de la conférence de Bretton-Woods?

Le très hon. MACKENZIE KING: Non. Si j'ai bonne mémoire, le rapport de la conférence de Bretton-Woods a été déposé il y a quelque temps. La présente brochure contient les propositions étudiées à Dumbarton-Oaks et qui ont fait l'objet d'études ultérieures à la conférence de Crimée tenue à Yalta.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, que nous abordions demain l'étude de cette motion. Il est important, je crois, que non seulement notre pays, mais aussi toutes les nations pacifiques, sachent au plus tôt que la Chambre approuve l'établissement d'une organisation internationale pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et que le Canada a l'intention de se faire représenter à cette conférence. Je pense que les honorables députés ont bel et bien appris que ce projet

de résolution, ou un texte de ce genre, leur serait présenté au cours de la présente session, car j'y ai fait allusion plusieurs fois en public et il en a été question en d'autres occasions. J'espère donc que personne ne s'opposera à ce que la Chambre aborde en tout premier lieu, demain, l'étude de ce projet de résolution. Je propose que la Chambre soit saisie de ce projet de résolution demain.

M. GORDON GRAYDON (chef de l'opposition): L'opposition n'a actuellement aucun autre désir que celui de faciliter le cours des affaires publiques. Naturellement, nous avons le devoir impérieux d'examiner minutieusement toutes les propositions du Gouvernement, mais à part cette réserve, nous n'avons d'autre désir, comme l'honorable député d'York-Sunbury (l'honorable M. Hanson) l'a déjà dit il y a un instant, que celui de collaborer quant au vote de crédits pour la poursuite de la guerre. Toutefois, le premier ministre amène maintenant une autre question: la résolution touchant la conférence de San-Francisco, par laquelle il se propose de commencer vu que c'est le premier article inscrit au programme des travaux de demain. Cela met les honorables députés dans une situation plutôt difficile, et j'aimerais que le Gouvernement en tienne compte. Il est peut-être vrai qu'on a fait quelque allusion générale à une telle résolution susceptible de nous être présentée à un moment donné de la session, mais, demander à l'opposition et aux autres groupes d'étudier cette résolution demain, c'est imposer un lourd fardeau à ceux dont le devoir est de scruter soigneusement la position du Gouvernement en la matière.

Je ne m'oppose pas à ce que le premier ministre l'étudie demain si cela répond à ses désirs ainsi qu'à ceux du Gouvernement. Nous ne voulons pas refuser notre concours, mais demain, après que le premier ministre aura introduit cette résolution, je suis bien certain que plusieurs honorables députés désireront se renseigner le plus possible sur la manière de voir du Gouvernement. Depuis longtemps les affaires extérieures du pays étaient presque entièrement dans la main du premier ministre, et je le dis sans mauvaise intention. Cela étant, je suis certain que la Chambre s'attendra à une présentation détaillée, à un aperçu historique de la position du Canada ainsi que des événements divers qui l'y ont conduit. Ensuite il nous communiquera sans doute les propositions émanant du Gouvernement sur ce que l'on se propose de faire quant à la conférence de San-Francisco. Par conséquent, il y aura probablement beaucoup de matière sérieuse à assimiler dans ce que le premier ministre nous dira demain, et je présume qu'il faudra assez de temps à l'op-